



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **22 mai 2023**
Date d'affichage : **22 mai 2023**

SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-71 : PROJET DE TERRITOIRE - MISE A JOUR

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le Projet de territoire de Plaine Limagne, adopté le 13 décembre 2022, présente une vision d'un territoire vivant et se doit donc d'être évolutif.

Suite à la constitution groupe de travail santé et après plusieurs rencontres avec des partenaires, il est apparu la nécessité d'adapter le projet de territoire aux problématiques du territoire.

Ainsi, l'introduction de l'enjeu 1 de l'axe 3 est remplacé comme suit :

« La communauté de communes favorise les nouvelles pratiques d'exercice des professionnels de santé pour rendre le territoire attractif et limiter la désertification médicale. Pour cela, Plaine Limagne met à disposition son expertise et son ingénierie pour la création de maisons de santé ou de locaux partagés ».

Dans le même enjeu, sont ajoutées les actions suivantes :

- mettre en œuvre un contrat local de santé,
- accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'exercice coordonné.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'amender le projet de territoire avec les éléments présentés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

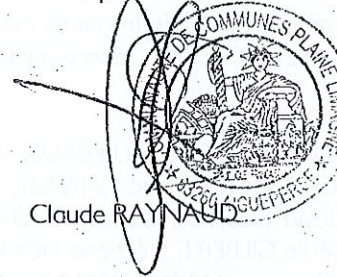
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/06/2023

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD